

Les contributions

Contribution n°10 (Web)

▲ Par association La Harde
 ⌚ Déposée le 5 novembre 2022 à 13h07

Le document papier ayant dû être scindé en deux afin de le publier ici, voici la seconde partie : Descriptif du tracé, photomontage réalisé par La Harde

12 annexes ont également été versées au dossier manuscrit :

- 1) Décision n°2021-ARA-KKP-3238 du 16 juillet 2021, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet de région, piste de Talière, Montricher-Albanne
- 2) Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Montricher-Albanne, séance du 4 février 2022, objet : Avis sur la création d'une piste de ski alpin sur le domaine des Karellis, reçu en sous-préfecture le 17 février 2022
- 3) Demande de contrôle de légalité sur la délibération du 04/02/2022 par France Nature Environnement Savoie, le 3 mars 2022
- 4) Procès verbal de la réunion du conseil municipal de Montricher-Albanne du 26 septembre 2022 à 20h30
> Avis sur la création d'une piste de ski alpin sur le domaine des Karellis (Délibération n° 26-09-2022/2)
- 5) Conclusions motivées de la Commission d'Enquête, Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Maurienne, 12 décembre 2019
- 6) DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (capture d'écran), demande d'examen au cas par cas, Montricher-Albanne (73) : Piste de Talière (piste Bleue) des Chaudannes, reçu complet le 17 juillet 2020, retiré par le pétitionnaire le 7 août 2020
- 7) Décision n° 2021-ARA-KKP-02997 : G : 2021-007236 du 9 avril 2021, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet de région, piste La Nouvelle, Albiez-Montrond
- 8) Procès verbal de la réunion du conseil municipal de Montricher-Albanne du 4 mars 2022
> Affaires diverses : demandes d'achat de terrain communal aux Karellis
- 9) Rapport d'enquête : enquête publique portant sur le projet de remplacement du télésiège des Chaudannes, le 1er février 2021
- 10) Tribunal Administratif de Grenoble, affaire n°2101609, France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes et autres / SCOT Pays de Maurienne, Ordonnance du 9 avril 2021
- 11) Dossier UTN de février 2002, E. Impacts socio-économiques, ASADAC Territoires
- 12) « Formons un cœur pour Émy », tract diffusé lors du rassemblement pour la défense de la montagne le 8 février 2020

Cordialement

Pour l'association La Harde
 Son président
 Jean-Luc OTTENIO

Document joint

> 📄 Document n°1

[Replier](#)

Contribution n°9 (Web)

▲ Par association La Harde
 ⌚ Déposée le 5 novembre 2022 à 13h00

Bonjour,

Suite à notre entretien lors de la permanence du 5 novembre j'ai l'honneur de vous transmettre en pièce jointe l'avis détaillé de l'association La Harde concernant le projet de piste de ski de Talière (également transmis au format papier avec ses annexes)

En résumé :

Ce projet ne dit pas ce qu'il est ni jusqu'où il ira.

En effet, ce n'est pas une piste bleue qui sera créée mais une piste rouge, il faudra revenir plus tard pour que cette piste respecte les critères d'une piste bleue en détruisant au passage les espèces protégées et les milieux naturels d'intérêt communautaires présents sur le site. En ce sens l'étude d'impact est biaisée, son seul intérêt est diminuer la contrainte administrative à cet égard.

C'est un projet qui n'assume pas sa filiation, à savoir sa relation directe avec le projet de remplacement du télésiège des Chaudannes ainsi que le projet de liaison inter-domaines Albiez-Karellis. L'étude d'impact elle-même ne répond pas à la demande d'Autorité régionale (Préfet de région, DREAL) qui a permis la réalisation de cette enquête publique.

C'est un projet dont on peut se poser la question quant à sa pertinence et son intérêt réel pour la pratique du ski aux Karellis. Il détruira et impactera irrémédiablement un secteur de nature sauvage remarquable propice à la pratique de la randonnée (été/hiver), ainsi qu'à la pratique du hors-piste de proximité qui fait dors et déjà la réputation de la destination Karellis. C'est un projet véritablement inutile et destructeur.

L'étude d'impact est biaisée, incomplète, partisane, insincère en de nombreux points. Elle n'a strictement aucune valeur puisqu'elle cache la vérité aux citoyens, elle les empêche de formuler un avis éclairé sur la situation.

En somme ce projet n'est pas conforme avec la Loi Montagne, il doit être rejeté avec vigueur et d'autres options valorisées.

Pour l'association La Harde
 Son président
 Jean-Luc OTTENIO

Document joint

> 📄 Document n°1

[Replier](#)

Contribution n°8 (Web)

▲ Par CARNEVALE Patricia
 ⌚ Déposée le 4 novembre 2022 à 17h22

Bonjour

Ci-joint le texte de mon avis,
 Cordialement

Patricia Carnevale

Document joint

> 📄 Document n°1

[Replier](#)

Contribution n°7 (Web)

▲ Anonyme
 ⌚ Déposée le 4 novembre 2022 à 10h59

Je ne suis pas favorable à ce projet.

Contribution n°6 (Web)

▲ Par COMETTO
 ⌚ Déposée le 4 novembre 2022 à 08h52

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Ci-joint ma contribution à l'enquête publique pour la réalisation de la piste bleue de Talière.
 Cordialement

Document joint

> 📄 Document n°1

[Replier](#)

Contribution n°5 (Web)

▲ Par PaulVerney
 ⌚ Déposée le 4 novembre 2022 à 08h41

Bonjour

Je suis obligé d'intervenir lorsque j'ai pris connaissance de l'enquête publique pour la réalisation d'une piste sur la crete de Talière . Connaissant tres bien cet endroit et tous les reliefs de la station pour y avoir été Berger dans les années 1946-1950 , ainsi que les noms de ces lieux , alors les possibilités sont réduites pour cette piste en tant que skieurs sauf pour une piste bleue et pour débutants surtout un régal pour le hors piste pour ceux qui connaissent . Il y a déjà depuis le sommet du télésiège des chaudannes toutes les pistes qui conviennent à tous les niveaux jusqu'en bas à la station, soit coté des loyads soit coté des coppies . cet espace de la crete de taliere abrite une faune exceptionnelle de montagne dont certaines en forte régression dont le ski est uh peu responsable . Charmois , tétras lyre , lagopedes , " perdrix blanches " , lievres blancs " blanchons "aigles par rapport aux falaises tres voisines de vinouve et roche près ,des ermines ,des marmottes ,etc.

attendu que tous niveaux de pistes existent déjà et en plusieurs exemplaires .

que cette nouvelle piste n'apporte rien de nouveau coté s kis sauf détruire cet espace.Un avis défavorable serait vraiment un beau geste. MERCI

[Replier](#)

Contribution n°4 (Web)

▲ Anonyme
 ⌚ Déposée le 3 novembre 2022 à 15h16

Bonjour,

Je ne crois pas que créer des nouveaux kilomètres de pistes soit la solution commerciale qui nous permette de rivaliser avec les stations dont c'est l'un des arguments commerciaux.

Les Karellis est une station avec de nbreux aroits à mettre en valeur comparé à certains de nos voisins, pourquoi s'entêter à vouloir faire comme les autres quand on peut se démarquer ?

Sans parler des conséquences pour les petits éco-systèmes que l'on malmène déjà assez comme ça.

Investissons dans du durable et du familiale, pas dans une course aux kilomètres de pistes que l'on a perdu d'avance.

[Replier](#)

Contribution n°3 (Web)

▲ Par Jacques Menegoz
 ⌚ Déposée le 31 octobre 2022 à 20h21

Je suis contre la construction de cette nouvelle piste qui impacte fortement l'environnement local et va à l'encontre de la nécessité primordiale de lutter contre le réchauffement climatique, et de préserver la biodiversité.

1/ AU NIVEAU LOCAL:

il suffit de regarder " L'observatoire des territoires de la Savoie" sur la commune de Montricher-Albane, au chapitre environnement, pour se rendre compte que cette piste de Talière se trouve sur une zone agricole protégée sur toute sa surface, sur une ZNIEFF1 (zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique de type 1) sur la moitié inférieure de sa surface , cette ZNIEFF1 faisant partie des espaces naturels sensibles, et de même cette piste est située sur un reservoir de biodiversité sur sa moitié inférieure. Par ailleurs de nombreuses espèces animales protégées occupent les lieux dont le tetras-lyre.

Donc terrasser, modeler, creuser, aplanir cet espace naturel si riche pour en faire une piste de ski est une provocation quand on parle dans tous les médias, et depuis longtemps, de sauvegarder la biodiversité, et dans la récente loi "climat-résilience" de sauvegarder les ENAF (espaces naturels agricoles et forestiers).

2/ AU NIVEAU MONDIAL.

Le GIEC, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, prévoit une augmentation de plus de 3 degrés pouvant aller jusqu'à 6 degrés d'élévation des temperatures en montagne, suivant les différents scenarios d'émissions de gaz à effet de serre.

Or artificialiser le sol comme le ferait cette nouvelle piste avec des terrassements et des déplacement de terre importants empêche la nature d'absorber ces GES, et donc augmente leur quantité dans l'atmosphère. Si les 250 stations de ski dans les montagnes françaises font la même chose, on pourra comprendre que cette destruction de l'environnement dans les Alpes est à rapprocher de ce qui se fait ailleurs sur la planète, comme la déforestation en Amazonie ou en Asie du sud est par exemple.

Par ailleurs on sait tres bien que la neige commence sérieusement à manquer dans les Alpes avec le réchauffement climatique, et la durée de saison de ski hivernale est entrain de passer de 4 mois à 3 mois et dans pas si longtemps à 2 mois. Alors pourquoi investir dans une pratique, le ski alpin de masse, qui va fortement diminuer? Et cela malgré les canons à neige qui ne sont qu'un sparadrap temporaire sur une jambe de bois. Pourquoi faire durer une pratique qui par ailleurs consomme beaucoup d'énergie électrique qui est de plus en plus chère, et cela que pour le plaisir d'une petite frange riche de la population? Alors qu'il serait bien plus utile de relocaliser en montagne les emplois dans tous les domaines et d'utiliser nos terres pour une agriculture et un élevage locaux createurs d'emplois plus utiles que ceux liés à l'industrie du ski. Bien manger avant que de pratiquer le ski de masse.

NON, je suis absolument contre la construction de cette nouvelle piste de la Talière.

Jacques Menegoz

[Replier](#)

Contribution n°2 (Web)

▲ Anonyme
 ⌚ Déposée le 21 octobre 2022 à 22h14

Madame, Monsieur, la ou le commissaire enquêteur,

J'ai pris connaissance des documents de l'enquête publique et de l'étude d'impact dont la qualité est à souligner pour la création d'une piste de moins de 3,5 hectare.

Connaissant le secteur pour y évoluer à ski l'hiver, l'endroit est déjà largement fréquenté par les skieurs et usagers du domaine. Il s'agit déjà quasiment d'une piste non répertoriée. L'aménagement projeté me semble cohérent et de nature à rendre accessible au plus grand nombre cet espace. L'impact du projet semble maîtrisé. Il me semble nécessaire que le projet veuille à garder dans la partie basse du tracé les arbres (résineux en place) y compris ceux situés au milieu du tracé. Les skieurs et dameuse savent contourner un arbre et il n'y a rien de tel que de conserver à cette station son caractère naturel lui sied bien. Les usagers de la station veulent désormais pistes naturelles et authentiques. Par ailleurs, le projet appelle en même temps le remplacement du TS des Chaudannes par un appareil rapide et sécurisé à même de transporter des skieurs de niveau bleu au sommet sans les rebuter.

Ce projet pourra démontrer qu'il existe une voie raisonnée et encore possible de mener à bien un projet respectueux du cadre et du développement de la station.

J'émet donc un avis favorable au projet présenté avec la demande de conserver le maximum d'arbres sur la partie médiane et basse du tracé.

J.M

[Replier](#)

Contribution n°1 (Web)

▲ Anonyme
 ⌚ Déposée le 19 octobre 2022 à 19h09

je pense que c'est très très bien de faire cette piste

cela ouvre le domaine en partant des Chaudannes avec un e piste assez facile qui ne ramène pas sur les arpons

[Replier](#)

<< 1 ... 6 7 8 >>

Apportez votre contribution à cette enquête publique : [Déposer une contribution](#)

A propos

Ceci est la version dématérialisée de ou des registre(s) de l'enquête publique "MONTRICHER-ALBANNE : Demande d'Autorisation

d'Aménagement de Piste de ski alpin (D.A.A.P.) - Piste de Talière sur le domaine DES KARELLIS".

Retrouvez tous les registres dématérialisés du département n°73 - Savoie

Plan du site

- Présentation
- Déroulement
- Documents de présentation
- Les contributions
- Déposer une contribution

Siège de l'enquête publique

MAIRIE DE MONTRICHER-ALBANNE

Adresse

161 rue de la mairie
 Le Bochet
 73870 MONTRICHER-ALBANNE

🕒 Voir les horaires d'ouverture

Adresse postale

Mairie de Montricher-Albanne
 à l'attention de monsieur Christian VENET commissaire enquêteur

« Enquête publique - Création de la piste de Talière »

161, rue de la mairie
 Le Bochet
 73870 Montricher-Albanne